

**Session plénière du Comité européen des régions
DÉBAT SUR L'AVENIR DE L'EUROPE
12 octobre 2022**

**Intervention de Christophe ROUILLON
Président du Groupe PSE**

En réplique à **Dubravka ŠUICA**, vice-présidente de la
Commission européenne chargée de la démocratie et
de la démographie

Madame la Vice-présidente de la Commission
européenne, chère Dubravka Suica, chers collègues du
Comité européen des régions,

Nous sommes à un moment crucial de notre histoire
commune. Face aux menaces de Poutine, il s'agit de
donner de la force à l'Union européenne.

La période de "digestion" des recommandations de la
Conférence sur le futur de l'Europe ne doit pas être
prétexte à une sieste pour les artisans de l'intégration
européenne.

Malheureusement, nous craignons fort un empilement
de "bonnes excuses" pour ne pas donner de suite
politique à cette Conférence :

D'abord, la priorité à donner à la gestion de crises (comme si l'intégration européenne n'était pas depuis bientôt 15 ans en état de crise permanente),
Ensuite, la montée de la droite eurosceptique et sa participation à d'importants gouvernements nationaux,
Enfin, une frilosité des capitales et l'approche des élections européennes...

Tous ces mauvais prétextes ne doivent pas conduire la Commission à succomber à l'inertie et à l'inaction. Le prix à payer serait plus important que d'aller de l'avant ensemble.

Le respect du travail des plus de 700 citoyens, syndicalistes, chefs d'entreprises, élus réunis pendant un an à Strasbourg passe la mise en place d'une Convention au sein de laquelle des membres du Comité européen des régions doivent être désignés pour représenter les 1,2 millions d'élus régionaux et locaux d'Europe.

La Commission est la gardienne des traités, la gardienne des recommandations de la Conférence sur le Futur de l'Europe et le moteur de l'intégration européenne. Ne restez pas au point mort !

Il est urgent de traduire dans les faits les 300 propositions de la conférence sur l'avenir de l'Europe en initiatives politiques et législation concrètes.

Au niveau institutionnel, étendons les politiques soumises à la majorité qualifiée, comme par exemple la fiscalité et la défense, et accordons nous sur une européanisation de politiques essentielles pour la vie quotidienne de nos citoyens telles que la santé ou le logement.

Donnons un pouvoir législatif au Comité des régions dans les domaines de la cohésion territoriale, du climat et de la citoyenneté.

Par ailleurs, tel que cela existe depuis trente ans pour la mise en œuvre de la politique de cohésion, il faut appliquer à toutes les politiques de l'Union l'exigence démocratique de partenariat entre les niveaux de gouvernance locale, régionale, national et européen.

Pour rappel, dans le rapport 2022 sur la situation des régions et des villes présenté hier, il est apparu que, dans le cadre du plan de relance européen, seulement 10% des élus interrogés estime avoir été impliqués dans le choix de l'utilisation des 760 milliards d'euros de subventions et de prêts. C'est dommage et dommageable !

Parmi les points positifs à souligner et nous vous en remercions : la Commission soutient notre proposition d'instaurer un mécanisme territorial de dialogue permanent avec les citoyens. Il permettra d'animer le débat politique européen dans les terroirs et les territoires et surtout d'associer les citoyens aux décisions de l'Union.

Dans le même temps, je me permets de poser deux questions:

- à quel type d'initiatives politiques ce Mécanisme serait-il appliqué ?
- est-ce que le Mécanisme de consultation ferait partie intégrante du programme "Mieux légiférer" de la Commission?

Parce que les temps sont difficiles, l'Europe est d'autant plus indispensable.

Madame la Vice-Présidente, comme le conseillait Willy Brandt « Osez plus de démocratie européenne" et profitez pour aller loin de l'énergie et de la puissance des plus de 100 000 collectivités territoriales d'Europe que nous représentons ici !